

L'INTÉGRATION DES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL EN DROIT MAROCAIN *



ABSTRACT

The codification of labor legislation in 2004 aimed at the modernization of industrial relations through the integration of international standards and the approximation with the legislations of the partner countries of Morocco. Efforts to pursue this path to achieve decent work require the ratification of certain important Conventions, extending the scope of legal protection and improving its effectiveness.

KEY WORDS : Standards, international conventions, integration, compliance, primacy of rules, constitution, human rights, freedom of association, forced labor, equality, non-discrimination, governance, ratification.

RÉSUMÉ

La codification de la législation du travail en 2004 a visé la modernisation des relations professionnelles en assurant l'intégration des normes internationales et le rapprochement avec les législations des pays partenaires du Maroc. Les efforts à poursuivre sur cette voie pour assurer le travail décent requièrent la ratification de certaines conventions importantes, l'extension du champ de la protection légale et l'amélioration de son effectivité.

MOTS CLÉS : Normes, conventions internationales, intégration, conformité, primauté des règles, constitution, droits humains, liberté syndicale, travail forcé, égalité, non-discrimination, gouvernance, ratification.

* Le présent article a bénéficié d'une recherche réalisée par l'auteur pour la rédaction d'un rapport du BIT sur la conformité du Code du travail aux normes internationales de travail (2015). Une version plus détaillée a été publiée dans les Mélanges en l'honneur du doyen Mohamed Bennani, Faculté de Droit de Casablanca, 2016